

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-317

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2025-317

Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Metropole - Evolutions de l'offre TBM 2025 - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'usage et la qualité de service du réseau se sont fortement consolidés durant l'année 2024. Il est à noter une **amélioration significative de l'attractivité** des services à l'échelle métropolitaine sur l'année 2024 par rapport à 2023 : **+6,1% de trafic voyageurs, +8,4% de recettes tarifaires**.

En termes de qualité de service, entre septembre et décembre 2024 par rapport à la même période de 2023 : les parcours perdus se sont établis à 1,7% des parcours à réaliser contre 2,8% en 2023 (le manque de conducteurs expliquant 50% environ des parcours perdus). En 2024, le niveau de ponctualité-régularité sur le réseau s'est élevé à 76,5% contre 73,5% en 2023.

Dans un contexte fort de contraintes budgétaires pour la collectivité, les évolutions de l'offre de services 2025 doivent tenir compte des enjeux métropolitains puis des enjeux plus locaux en allant nécessairement rechercher des économies sur des suroffres identifiées.

I. Evolutions d'offre liées au schéma des mobilités

En termes d'enjeux métropolitains, les évolutions d'offre de services du réseau pour l'année 2025 sont les suivantes :

- **La mise en service des nouvelles liaisons de tramway** : à compter du 6 décembre 2025, sur la base de l'**intégration des nouvelles lignes E et F et d'une augmentation des renforts de services sur la ligne A entre Cenon Gare et l'Hôpital Pellegrin** permettant la désaturation du tramway.
- **La mise en service du BEX H « circulaire des boulevards »** : à compter du 6 décembre 2025, sur la base d'une ligne circulaire en rive gauche et rive droite (par Cenon gare) avec une fréquence de 10 minutes en heures de pointes et creuses, hors franges horaires.

II. Evolutions d'offre induites par l'intégration du BEX H sur le réseau

La mise en service du BEX H nécessite les mesures d'accompagnement suivantes :

- **Maintien de la Lianes 9 sur son itinéraire actuel Brandenburg – Gare Saint-Jean**, avec une fréquence de 10 min sur les heures de pointes et heures creuses, hors franges horaires,
- **Maintien de la Lianes 5 jusqu'aux Bassins à Flot**. L'extension de cette Lianes jusqu'à Brandenburg, prévue contractuellement, viendrait en suroffre du maintien de

la Lianes 9,

- **Maintien de la ligne 25 (Bouliac La Belle Etoile – Bordeaux La Cité du Vin) jusqu'à la Cité du Vin et renforcée en fréquence à 10 minutes en heures de pointe du matin et du soir.** Ces ajustements viennent compenser l'impossibilité à court-terme de mettre en œuvre la branche de la H sur le quartier Brazza (dans l'attente des futurs aménagements),
- **Maintien de la ligne 20 (Bordeaux Brulatour - Mérignac Cimetière Intercommunal) sur son itinéraire actuel** (par la rue de Pessac, rue Mouneyra) en raison du maintien de la Lianes 9 sur le quartier Nansouty,
- **Suppression de la ligne 86 (Bègles Terres Neuves – Bordeaux Patinoire), comme prévu contractuellement,** puisqu'elle propose des Origines-Destinations assurées, majoritairement, par la nouvelle ligne de BEX H et la Lianes 9,
- **Suppression des renforts de la ligne 27 (Lormont Buttinière - Bordeaux Bordeaux Place Ravezies),** comme prévu contractuellement, puisque l'offre entre la gare de Cenon et la Place Ravezies sera fortement renforcée par la mise en place de la ligne BEX H,
- **Prolongement de la ligne 16 (Mérignac Les Pins – Bouliac Centre Commercial), prévu contractuellement à Bordeaux République, jusqu'à Porte de Bourgogne** afin de conserver un accès direct à l'hyper centre-ville de Bordeaux et une correspondance possible avec les lignes B, C, D et E de tramway. Cette proposition permet également de conserver un niveau de desserte élevé sur le cours Victor Hugo,
- **Desserte de l'ensemble de l'itinéraire actuel de la Lianes 16 sur la rive droite assurée par le prolongement de la ligne 24 (Pessac Romainville – Bordeaux Porte de Bourgogne) jusqu'à Bouliac Centre Commercial.** Ce prolongement est prévu au contrat. Cette substitution entre ligne est nécessaire pour éviter de générer une suroffre en rive droite en lien direct avec l'arrivée de la préfiguration de la ligne H qui aura un itinéraire commun avec la future ligne 24 entre les arrêts Mairie de Floirac et Jules Ferry,
- **Mise en œuvre d'une déviation longue de la ligne 24 (Pessac Romainville – Bouliac Centre Commercial) par les quais en rive gauche, le Pont Saint-Jean et le quai Deschamps.** Cette déviation longue est l'incidence directe de la fermeture du Pont de Pierre à la circulation des bus. Cette déviation durera jusqu'à la fin des travaux du Pont de Pierre.

III. Optimisation du réseau TBM

Afin de trouver une partie des moyens nécessaires pour réaliser l'offre structurante et répondre à certaines demandes d'évolution légitimes émises par les communes tout en maîtrisant le ratio recettes/dépenses du contrat, il est prévu d'apporter certains ajustements correctifs sur des lignes présentant une suroffre significative par rapport aux usages actuellement constatés.

Les principales suoffres identifiées sont les suivantes :

- **Lianes 39 (Préfiguration du Bus Express Extrarocade) : Réduire, à septembre 2025, la fréquence de la ligne sur son tronc commun (Cinq Chemins – Pessac Photonique) de 10 minutes à 20 minutes** en heures de pointes et 40 minutes en heures creuses et **supprimer la branche à destination d'Eysines Cantinolle** sur cette ligne (branche de la ligne la moins fréquentée et avec le moins de potentiel à l'avenir) afin de viser à renforcer la qualité d'exploitation de cette ligne. **Cette branche sera remplacée par une nouvelle ligne (39 Est) Eysines Cantinolle – Aéroport** avec une fréquence identique à la préfiguration de BEX de 20 min en heures de pointe, 40 minutes en heures creuses. Cette évolution à court-terme ne présage pas du projet de Bus Express encore à l'étude.
- **Suppression de deux services spécifiques scolaires très peu fréquentés : S32 à Lormont (4 inscrits) et S57 à Caudéran (12 inscrits dont 11 élèves non prioritaires**

avec desserte de ligne régulière vers établissement scolaire à moins de 400 mètres).

- **Baisse de fréquences sur certaines lignes peu fréquentées :**
 - o **Ligne 75** (Gare de Bruges – Bordeaux Brandenburg) : ajustement d'offre en heures creuses des jours ouvrés et les samedis avec **une fréquence à 45 minutes au lieu de 30 minutes actuellement**,
 - o **Ligne 84** (Saint-Médard-en-Jalles ZA Picot – Le Haillan Rostand) : ajustement d'offre avec **une fréquence de 60 minutes en vacances scolaires contre 30 minutes actuellement**,
 - o **Ligne de tramway D** (Eysines Cantinolle – Carle Vernet) : ajustement d'offre les dimanches avec **une fréquence à 10 minutes au lieu de 7 à 10 minutes actuellement (20 minutes sur le service partiel contre 15 à 20 minutes)**.
- **Suppression de services peu fréquentés sur les week-ends :**
 - o **Ligne 30** (Saint-Médard-en-Jalles Galaxie – Mérignac Lycée Daguin) : suppression des services les dimanches, fréquence à l'heure actuellement,
 - o **Ligne 85** (Bègles Salengro – Villenave Collège Chambéry) : suppression des services les samedis, fréquence à l'heure actuellement,
 - o **Ligne 81** (Le Taillan Stade Municipal – Eysines Cantinolle) : suppression des services les samedis, fréquence 45 min actuellement,
 - o **Ligne 37** (Saint-Aubin-de-Médoc Villepreux – Lycée Sud Médoc – Bordeaux Parc des Expositions) : suppression des services les samedis, fréquence à l'heure le matin et 45 minutes l'après-midi actuellement.

Ces ajustements d'offre seront mis en œuvre à compter du 1 septembre 2025.

IV. Evolutions d'offre liées aux demandes communales

Les communes ont exprimé, lors des réunions annuelles de janvier et mars 2025 ou par courrier, un total **d'une centaine de demandes** d'évolutions d'offres.

Chacune de ces demandes et notamment celles en lien avec l'offre a fait l'objet d'une analyse approfondie par l'exploitant et les services de Bordeaux Métropole (analyse du besoin réel en fonction des données de validations de titres, du potentiel voyageurs, de la faisabilité technique et de l'impact en termes de coût/conducteurs/véhicules).

- **Mettre fin à l'expérimentation en cours de fusion entre les Lianes 1 et 4 du réseau**, au regard du bilan d'exploitation effectué globalement peu favorable. Cette solution ne répond également pas parfaitement aux demandes des communes.
- En alternative, il est prévu de **mettre en œuvre, en décembre 2025 une nouvelle fusion de lignes entre la future Lianes 1 prévue au contrat (Mérignac Beaudésert - Bordeaux République) et la Lianes 6 (Floirac Dravemont – Gare Saint-Jean)** actuellement en place.
- **La nouvelle ligne fusionnée proposera un itinéraire entre Mérignac Beaudésert et Artigues-près-Bordeaux La Blancherie**. Cette nouvelle ligne, en articulés, dimensionnée avec une fréquence minimum de 12 min sur la journée, hors franges horaires, permettra d'apporter une solution solide à une meilleure gestion de la charge sur le BEX G entre la Gare Saint-Jean et Gambetta-Mériadeck.
- Afin de répondre partiellement aux demandes des communes de Bordeaux et de Pessac, **il est proposé que la Lianes 4 soit prolongée jusqu'à un terminus situé sur la rue Bonnac**. Avec ce prolongement, 30% des usagers de la Lianes 4 environ pourront continuer de disposer d'un accès direct (sans correspondances) à Gambetta-Mériadeck.
- **Maintien de la desserte de la ligne 70** (Eysines Lycée Charles Péguy -

Bordeaux Gambetta Mériadeck) jusqu'à Gambetta Mériadeck, au regard de la charge importante de cette ligne jusqu'à ce terminus permettant un accès direct à l'hyper centre-ville de Bordeaux.

- **Maintien de la desserte de la ligne 27** (Lormont Buttinière - Bordeaux Bordeaux Place Ravezies) jusqu'à la place Ravezies, au regard des enjeux structurants et stratégiques de traversées de la Garonne et afin de conserver une correspondance possible avec les lignes B et C du tramway.
- **Modification de l'itinéraire de la Lianes 35 (Bordeaux Cracovie – Bordeaux Gare Saint-Jean) sur la commune de Bègles** pour permettre un passage de la ligne par les rues Buisson, Lerousseau, Gambetta et Camelle.
- **Création d'un nouveau service spécifique scolaire** (sur la commune de Gradignan) répondant aux besoins de collégiens de la commune dépourvus de lignes régulières à moins de 400 mètres de leur domicile et à destination de leur établissement scolaire. Les secteurs desservis seront situés dans le périmètre de sectorisation des établissements scolaires suivant : Collège Mauguin et Collège Fontaine de Monjous.

Pour les autres demandes des communes qui n'ont pas été retenues à ce stade, il est à noter qu'un réexamen de ces demandes pourra être fait dans le cadre de la préparation du réseau de 2026.

V. Bilan des évolutions d'offre 2025

Au total, l'ensemble du réseau initialement contractualisé (offre initiale + avenant 1 + avenant 2) représente, sur l'année 2026, 36 857 055 kilomètres commerciaux par an, un forfait de charges de 283 709 807 €HT₂₀₂₁ et des prévisions de recettes de

103 077 085 €HT₂₀₂₁. Contractuellement, et par rapport à l'année 2025, ce sont donc près de 600 000 km commerciaux qui étaient déjà prévus d'être ajoutés à l'offre actuelle du réseau dont une part sur les lignes de tramway en lien avec les nouvelles diamétralisations et le renfort de la ligne A.

Les évolutions du réseau, objet du présent rapport, sont estimées à environ + 160 000 kilomètres commerciaux par an supplémentaires. L'impact annuel sur le forfait de charges

serait de l'ordre de + 450 000 €HT₂₀₂₁ soit 0,16% du forfait de charges total et de - 153 500 €HT₂₀₂₁ sur les recettes soit 0,15% des prévisions de recettes totales.

Evolutions de l'offre de services 2025	Nombre de kilomètres commerciaux/an	Dépenses – Estimations impact financier annuel en cas d'intégration dans un avenant K€HT 2021	Recettes – Estimations impact financier annuel en cas d'intégration dans un avenant €HT 2021
Services en propre KB2M (lignes de tramway)	- 167 000 km	- 1 236 000 €HT/an	- 225 000 €HT/an
Services en propre KB2M (lignes régulières de bus)	+ 813 500 km	+ 3 336 000 €HT/an	+ 130 000 €HT/an
Services sous-traités (lignes régulières)	- 487 000 km	- 1 656 000 €HT/an	- 58 500 €HT/an
Services sous-traités (services scolaires)	+ 500 km	+ 5 900 €HT/an	- € HT/an
TOTAL	+ 160 000 km	+ 450 000 €HT 2021	- 153 500 €2021

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel

est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-437 du 7 juillet 2022,
VU l'article 14 du contrat de concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole,
VU la consultation du Comité des partenaires le 2 avril 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux évolutions proposées lors du bilan du réseau afin de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains et d'optimiser l'offre de transport urbain,

DECIDE

Article 1 : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

Article 2 : Madame la Présidente est autorisée à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MARI;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame ROUX-LABAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,